

# Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

## DÉCISION DU MAIRE N° DEC2024\_120

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE— ATTRIBUTION  
AMENAGEMENT ET SECURISATION DU PARVIS D'ENTREE DE  
L'ECOLE ELEMENTAIRE JULIEN VICAT ET SON PARKING  
LIMITROPHE

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,  
**Vu** le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment les articles L2123-1 et R2123-1-3°,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,

**Vu** la consultation effectuée,

**Vu** l'offre remise par le candidat pour le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du parvis d'entrée de l'école élémentaire Julien VICAT et son parking limitrophe,

**Considérant** la nécessité de confier à une entreprise la maîtrise d'œuvre pour les travaux précités,

**Considérant** que l'offre présentée par l'entreprise suivante est économiquement la plus avantageuse :

Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Adresse du mandataire
Mission de maîtrise d'œuvre	Bureau d'études ISAP	26 rue Colbert 26000 VALENCE

### DECIDE

**Article 1** : De signer le marché de maîtrise d'œuvre passé sous la forme de la procédure adaptée, avec l'entreprise suivante :

Intitulé du marché	Nom de l'entreprise	Adresse du mandataire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de sécurisation du parvis d'entrée de l'école élémentaire Julien VICAT et son parking limitrophe	Bureau d'études ISAP	26 rue Colbert 26000 VALENCE	13 000.00 €	20 %	15 600.00 €

**Article 2 :** Précise que le montant du marché de maîtrise d'œuvre se décomposera comme suit :

ELEMENTS DE MISSION		% de la mission	Montant HT	Montant TTC
PRO	Montant du projet	16.15%	2 100.00 €	2 520.00 €
DCE	Montage du DCE	24.62%	3 200.00 €	3 840.00 €
ACT	Assistance pour la passation de contrats de travaux / analyse des offres	15.46%	2 010.00 €	2 412.00 €
VISA	Etudes d'exécution	5.77%	750.00 €	900.00 €
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux	32.31%	4 200.00 €	5 040.00 €
AOR	Assistance lors des opérations de réception	5.69%	740.00 €	888.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>15 600.00 €</b>

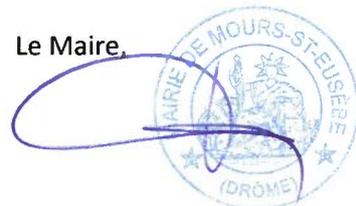
**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mours Saint Eusèbe,  
Le 07 novembre 2024,

Le Maire,



Dominique MOMBARD